



Mairie de  
**DURAVEL**  
Code postal : 46700  
Tél : 05 65 36 50 01  
Fax : 05 65 30 65 63

**2023-078**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 13  
Présents : 9  
Procurations : 1  
Votants : 10

**OBJET**

**PARTICIPATION DU  
BUDGET  
COMMUNAL  
AU  
BUDGET CCAS**

**Certifié exécutoire**

Reçu en Préfecture  
Le 22/10/23  
Publié ou notifié  
le 23/10/23



Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 23/10/23

ID : 046-214600892-20231018-2023\_078-DE

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt trois, le dix-huit octobre à 20 h 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 11.10.2023**

**Présents** : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR,  
DAVID, M. ROUCH, Mme BOON, MM. DARQUES-ROSE,  
FAYEMENDY.

Excusée : Mme BROUSSE, M. DELTORT, Mme HALL

Absent : M. LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote des budgets  
2023, il a été prévu que le Budget Communal verse une participation au  
Budget CCAS.

Cette participation s'élève à 12 000 € pour 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette démarche, et charge  
Monsieur le Maire des opérations budgétaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Gérard CALASSOU

